



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/47/834
22 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN LIBRARY

Quarante-septième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapport de la Cinquième CommissionRapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session la question intitulée "Rapport du Conseil économique et social". A la même séance, l'Assemblée a décidé de renvoyer les chapitres I, V (sect. B à D) et IX du rapport du Conseil 1/ à la Cinquième Commission.

2. La Commission a pris note des divers chapitres du rapport du Conseil économique et social dans le cadre de l'examen d'autres points, notamment le point 103 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies), le point 104 (Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993) et le point 105 (Planification des programmes).

3. A sa 35e séance, le 1er décembre, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des chapitres du rapport du Conseil économique et social qui avaient été renvoyés à la Cinquième Commission (voir par. 4).

II. RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Conseil économique et social

L'Assemblée générale décide de prendre note des chapitres I, V (sect. B à D) et IX du rapport du Conseil économique et social 1/.

1/ A paraître comme Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 3 (A/47/3/Rev.1).